

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.
Téléphone 01.34.66.62.33
Email : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr
site internet : www.epiais-rhus.fr

Octobre 2010, numéro 86

Agenda du village

16 octobre de 11h à 12h - Bourse aux plantes sur la place de l'Eglise

16 octobre - Soirée « les Bronzés de l'AEB font du ski »

30 octobre - Conférence sur les planètes au Foyer Rural à 20h30

20 novembre - soirée beaujolais et karaoké au foyer rural

Recensement militaire

Les jeunes qui viennent d'atteindre 16 ans, doivent se faire recenser en Mairie. Une attestation leur sera remise, celle-ci sera demandée pour les futurs concours et examens. Ils seront ensuite appelés à participer à une journée d'information dans une caserne. Ce recensement permet aussi leur inscription sur la liste électorale de la commune.



Pièces justificatives à fournir :

- Carte Nationale d'identité
- Livret de famille des parents
- Justificatif de domicile

Commémoration de l'Armistice

Vous êtes invités à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, le jeudi 11 novembre 2010 à 11 heures devant le monuments aux Morts.



Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié dans la salle du Conseil de la Mairie.



Patà pizzas

Le camion de vente de pizzas à emporter est présent sur la commune, sur la place de

l'Eglise, un mardi sur deux.

Prochaines dates :

- 12 et 26 octobre
- 9 et 23 novembre
- 7 et 21 décembre

Arrêtés permanents de stationnement

Les travaux de voirie sur la RD 64, réalisés par le Conseil Général ont permis de créer 4 places de stationnement au niveau du Relai Info Service, Il est désormais interdit de stationner **route de Vallangoujard** entre le n°2 et le n°10, des deux côtés de la voie (arrêté n°27 du 26 juillet 2010). Nous rappelons que le stationnement sur le trottoir est interdit, ceux-ci sont réservés aux piétons.



Le stationnement sur la **place de l'Eglise** est interdit, sauf dérogation pour les commerces ambulants, manifestations et les riverains domiciliés place de l'Eglise (arrêté n°28 du 26 juillet 2010).



Tous au numérique !

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Le passage aura lieu **le 08 mars 2011**

Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipés pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Vous êtes concernés, si vous recevez

la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes.

Vous êtes prêts pour le passage au tout numérique, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

(* la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30/11/2011)

Que devez-vous faire ?

Vous recevez les 7 chaînes analogiques ou moins : Avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiés, afin d'améliorer leur couverture.

Quand ?

Au lendemain du passage au numérique, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous pourrez lancer la recherche : cela voudra dire que l'émetteur dont vous dépendez a été remis en service.

Pour plus d'information, ou pour bénéficier d'une aide, appelez le : 0 970 818 818 du lundi au samedi de 8h à 21h (Prix d'un appel local)

Vu les différentes études menées au cours des deux dernières mandatures, relatives à la cloche de l'Église, sur laquelle il a été constaté une fêlure et des manques de métal, dus à un battant inadapté,

Monsieur le Maire propose le projet de faire fabriquer une cloche neuve comprenant mouton et battant neuf, complétés de l'équipement électrique / électronique qui convient.

Considérant que le Parc Naturel Régional du Vexin français subventionne ce type de projet à hauteur de 70 % du montant HT avec un plafond fixé à 30 000 euros.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Montant HT	33 330,00 €
Montant TTC	39 863,00 €
Subvention du Parc (70 %)	23 331,00 €
Part communale	9 999,00 €

Monsieur le Maire suggère qu'une souscription communale soit lancée afin de faire participer les habitants qui le désirent, par l'intermédiaire d'une association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 voix contre,**

APPROUVE le projet tel que défini,

APPROUVE le plan de financement

SOLLICITE l'aide du Parc pour ce projet

AUTORISE le Maire à lancer les appels d'offres nécessaires et à signer toutes les pièces et annexes se rapportant.

DIT que les travaux ne seront réalisés qu'à compter de la notification de subvention du PNR

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au BP 2010 à l'article 21318.

Programme vergers

Considérant l'offre du Parc Naturel Régional du Vexin français, concernant la réhabilitation et la création de vergers.

Considérant que le PNR subventionne à hauteur de 70 % ce type de programme, à condition que la commune assure le portage du projet et signe une convention,

Après avoir consulté le Trésorier Payeur de l'Isle Adam, Monsieur Le Guyader, sur la faisabilité,

Considérant le mode de fonctionnement suivant avec les 6 particuliers intéressés :

Chaque particulier signe une convention avec la commune, s'engageant à payer 30 % du coût de ce qu'il veut planter ou restaurer.

Chaque particulier règle les 30 % avant que la commune ne commande les arbres.

La commune passe les commandes, règle l'ensemble des factures, et demande la subvention au PNR

Le coût total de l'opération s'élève à 6580 euros, mais la dépense reste neutre pour la commune.

En ce qui concerne la commune, le projet est le suivant :

Plantation de 2 arbres à l'École et plantation de 6 arbres sur la aire de jeux

Le coût total est de 1420 euros

La subvention du PNR est de 994 euros et le coût pour la commune est de 426 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 1 abstention,**

APPROUVE le projet

AUTORISE le Maire à signer les conventions

DIT qu'un crédit suffisant sera inscrit au BP 2011

Convention d'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) 2010-2012

Vu le projet de convention relative à l'Assistance Technique fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), présenté par la DDT (Direction Départementale des Territoires) le 10 septembre 2010,

Vu le calcul de la rémunération globale forfaitaire de l'ATESAT fixée à 169,12 euros annuel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 1 abstention,**

SOLLICITE l'assistance des services de l'État pour la mission de l'ATESAT,

APPROUVE les termes de la convention et le montant forfaitaire de rémunération,

AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit à l'article 6228

Etablissement d'un Plan d'Accessibilité sur la Voirie et les Espaces (PAVE)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose que la « commission travaux, bâtiments, voirie » se charge de suivre le dossier avec les conseils de la DDT (Direction Départementale des Territoires) dans le cadre de la convention ATE-SAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** DECIDE :

DÉLABORER un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

rtant à
Espa-

onnais-
mairie

pendant un mois.

Créances non recouvrables

Vu l'état des produits irrécouvrables établi par M. Jean-Jacques LE GUYADER, Trésorier de l'Isle Adam, le 2 juillet 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'allocation en non valeur des titres pour un montant total de 43,60 "

Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes à l'exercice 2009

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et en particulier son article 97,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions de répartition de l'indemnité citée en objet,

Vu le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2009, présenté par M. Jean-Jacques LE GUYADER, Trésorier de l'Isle Adam,

Considérant la qualité des relations que la commune de Epiais-Rhus entretient avec la Trésorerie de l'Isle Adam,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser 100 % de l'indemnité de conseil à Monsieur Jean-Jacques Le Guyader, Trésorier de l'Isle Adam au titre de l'exercice 2009, soit 347,61 euros net (380,95 " brut).

Formation d'Initiative Locale (FIL)

Considérant les besoins de formation des agents communaux.

Considérant la possibilité de dispenser ses formations dans le cadre du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) par le moyen d'une formation d'Initiative Locale (FIL) avec la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron.

Considérant que ces formations n'impliquent pas de dépense pour la Commune.

Vu le projet de création d'une FIL au sein du CNFPT, adopté en Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron en date du 1^{er} décembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'adhésion de la commune de Epiais-Rhus à la Formation d'Initiative Locale de la CCVS au sein du CNFPT

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Du côté de l'École



L'école numérique rurale est en cours d'installation, les derniers réglages et

essais sont en cours de réalisation. Les enfants pourront bientôt en profiter.

Les enfants ont participé à l'opération « Nettoyons la nature ».

Enfouissement du réseau de France télécom à Rhus

Le financement est accepté, les appels d'offres sont lancés pour une réalisation au premier semestre 2011.

Déclaration de détention d'équidés



La réglementation prévoit depuis le 26 juillet 2010 que tout détenteur d'équidé(s) doit s'enregistrer auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

L'obligation concerne tous les détenteurs d'équidé (âne, poney, cheval), qu'ils soient professionnels, particuliers, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (agrément, activité récréative ou sportive, élevage, négoce, ainsi que les agriculteurs qui prennent un ou plusieurs chevaux en pension, le gérant d'un gîte d'étape accueillant des randonneurs quelques semaines par an ou le locataire d'un terrain où des chevaux sont mis au pré).

Les déclarations peuvent être réalisées par voie de enregistrement papier ou internet.

Institut français du Cheval et de l'Équitation
SIRE - Bureau Traçabilité
BP 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
www.haras-nationaux.fr

Les détenteurs ont 6 mois à partir de la date de parution des textes pour se mettre en règle. **Les détenteurs devront donc se déclarer avant le 25/01/2011.** Par ailleurs tout nouveau détenteur devra s'enregistrer avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu.



Obligations en matière d'urbanisme

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'une habitation (remplacement de portail, volets, fenêtres, portes ou mur de clôture, toiture, fenêtre de toit, ravalement) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. En outre, toute création de surface supérieure à 20 m² doit faire l'objet d'un dépôt de permis de construire.

Il est important de prévoir ses travaux suffisamment en avance car le délai de construction est de un à deux mois pour les déclarations préalables et de deux à trois mois pour les permis.

N'hésitez pas à venir vous renseigner en Mairie.

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

entre autres, se sont réunis afin de mutualiser leurs activités et leurs matériels. Cet accord doit permettre d'offrir des activités culturelles, sportives, ludiques à un plus grand nombre d'habitants de nos villages, sans pour autant devoir adhérer à un autre foyer rural. Vous souhaitez en savoir davantage, appelez Christiane Reynaud au 01.34.66.68.94.

Par ailleurs, avez-vous pensé à adhérer au Foyer Rural qui vous permet de bénéficier de couverture d'assurance en responsabilité civile. Pour mémoire, la cotisation pour la saison 2010-2011 a été fixée à 5 "/enfant de moins de 12 ans et 8 "/adulte.

Fermeture du relais d'assistantes maternelles (RAM) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP Epiais-Rhus et Hérouville) durant les vacances de la Toussaint



Du 25 octobre 2010 au 31 octobre 2010 inclus

Les P'tits Loups du Vexin à Labbeville

L'association accueillera les enfants de 3 à 11 ans pour les vacances du **25 octobre au 3 novembre**, sur inscription, dans la limite des places disponibles.

Bulletin d'inscription disponible en mairie ou auprès de l'association.

Tél. : 01 30 34 79 07 - www.lesptitsloupsdುವexin.fr

Eveil musical petite enfance

Sensibilisation à la musique par les bruits et les sons,

Découverte et toucher des instruments,

Jeux rythmiques et mélodiques,

Musiques et comptines à gestes,

Chansons illustrées (objets animés, dessins, marionnettes),

Contes musicaux (raconter une histoire tout en faisant « vivre » les instruments de musique)

- Le mardi matin avec Christine au lieu d'accueil enfants parents à Hérouville rue du Bout du Bas à 9h30.
- Vous pouvez vous inscrire auprès d'Anne le vendredi au lieu d'accueil enfants parents à Hérouville et le mercredi matin au lieu d'accueil enfants parents à Epiais-Rhus au foyer rural derrière la mairie entre 10h et 12h



île de France La carte des pistes cyclables en île-de-France, éditée par le Conseil Régional, est disponible en Mairie.



Journée du patrimoine

De nombreux participants sont encore venus cette année à la journée du patrimoine en ce dimanche 19 septembre 2010.

Dès le matin, de petites randonnées à la découverte des sentes récemment ouvertes, étaient proposées, elles ont ravi les promeneurs. Les collectionneurs de voitures anciennes sont venus nombreux à l'initiative d'un petit groupe de « mordus » de l'automobile. Plus de 70 véhicules étaient présents. Ils ont effectué un parcours dans le Vexin, puis se sont offerts ensuite à nos regards admiratifs. Profitant du beau temps, les habitants et les visiteurs se sont réunis pour le pique-nique sur la place de l'Eglise, où un barbecue était à leur disposition, rythmé par le groupe « Black Stallion » qui ajoutait un touche musicale rock très appréciée.



Le barbecue était à leur disposition, rythmé par le groupe « Black Stallion » qui ajoutait un touche musicale rock très appréciée.

L'Eglise a accueilli, quant à elle plus de deux cents visiteurs au cours de la journée avec la visite guidée pour les curieux (association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé) et l'exposition de livres d'art pour les passionnés (bibliothèque d'Epiais-Rhus).

Enfin, pour conclure cette belle journée, une représentation de la chorale d'Epiais était donnée dans l'Eglise.



Un grand bravo à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette journée du Patrimoine 2010 !

Les échos de l'Interco et des environs...

Le Vexin dans votre assiette !

Des menus très terroir dans les restaurants du Vexin français, du lundi 11 au dimanche 17 octobre 2010. 7 restaurants participent à cette opération :

Le chemin des peintres à Auvers-sur-Oise* ; L'Impressionist'Café à Auvers-sur-Oise ; Sous le porche à Auvers-sur-Oise ; La table verte à Genainville* ; Les vignes rouges à Hérouville* ; La sucrerie à Us*, Le Rohan à Vigny.



16 et 17 octobre - Fête de la Pomme à Saint Clair Sur Epte. De 14h à 18h le samedi et de 10h à 18h le dimanche. Exposition pomologique, marché du terroir et animations.

17 octobre - Gouzangrez : découvrez les secrets de la fabrication de la moutarde du Vexin, de la graine au pot ! Entrée libre de 14h à 17h à la Ferme de la Distillerie à Gouzangrez, dans le cadre de l'Automne du Goût. Informations au 01 34 66 03 05 ou 06 82 14 61 77.